Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 12 (1939)

Heft: 2

Artikel: Bâtiment scolaire des Croix-Rouges à Lausanne

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-121014

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

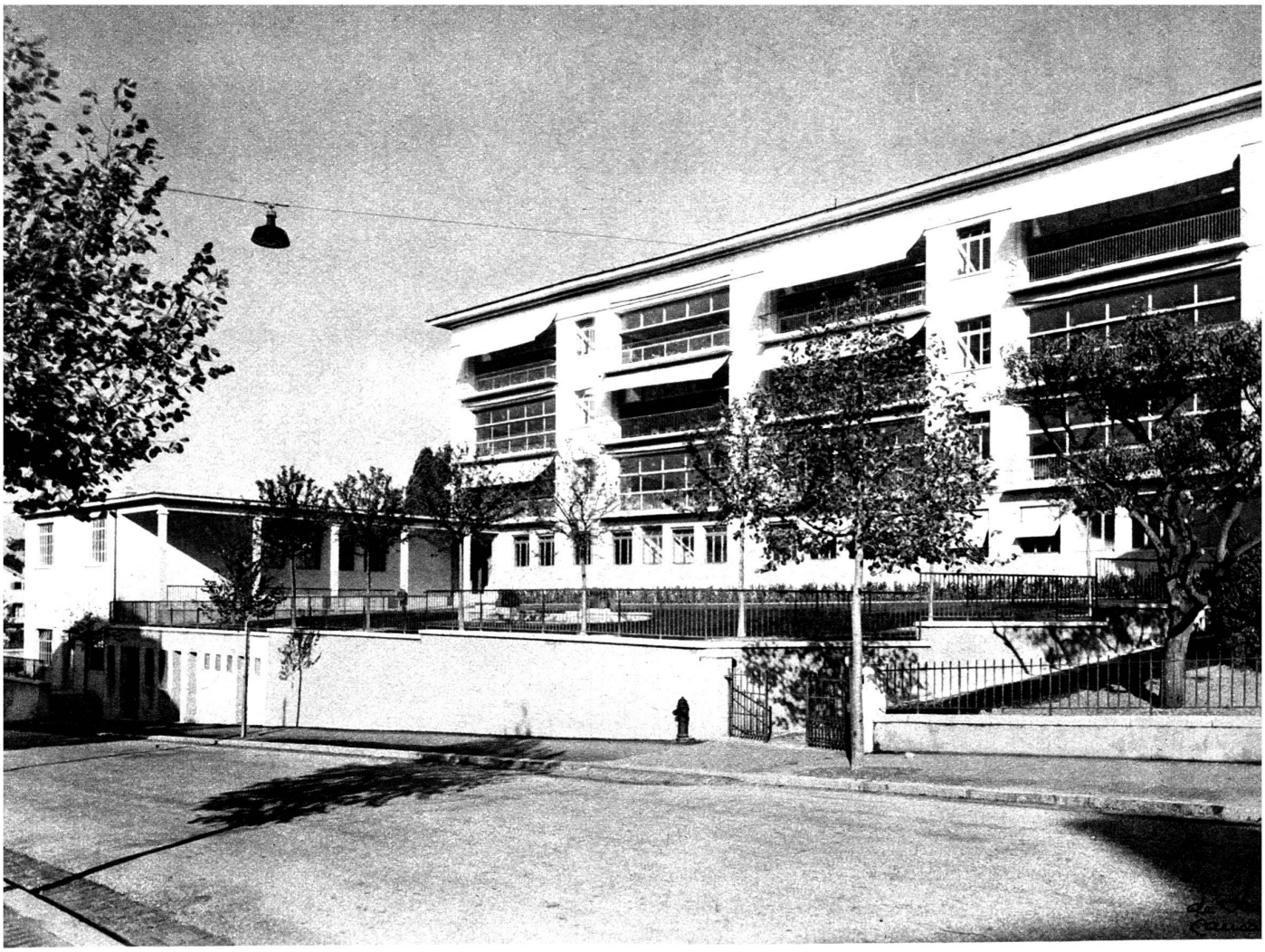

Hämmerli, architecte de la ville de Lausanne. Vue de l'Ecole des Croix-Rouges. (Photo de Jongh.)

BATIMENT SCOLAIRE DES CROIX-ROUGES A LAUSANNE

Description

Le bâtiment est situé dans le quartier ouest de la ville de Lausanne, dans un cadre magnifique d'où l'on jouit d'une vue très étendue. Le terrain, qui était déjà en partie propriété de la commune, a été agrandi par l'acquisition d'une parcelle pour laquelle le vendeur a imposé une servitude de restriction de hauteur au droit de la halle de gymnastique.

Le défaut de parallélisme entre l'avenue Marc-Dufour et le chemin des Croix-Rouges et la liaison nécessaire entre ces deux voies ont dicté l'implantation.

Le bâtiment comprend :

13 classes primaires avec des vestiaires adjacents et fermés ;

2 classes enfantines ;

1 salle de dessin et de projection ;

1 salle de travaux manuels ;

1 salle des maîtres avec bibliothèque ;

1 local pour l'infirmière ;

la buanderie et la cuisine ménagère, le repassage et la couture ;

1 réfectoire et une cuisine scolaires ;

des installations de douches et de vestiaires, le logement du concierge ;

1 salle de gymnastique, sous laquelle des locaux pour l'enseignement de la ferronnerie ont été aménagés.

Une classe de travaux manuels.

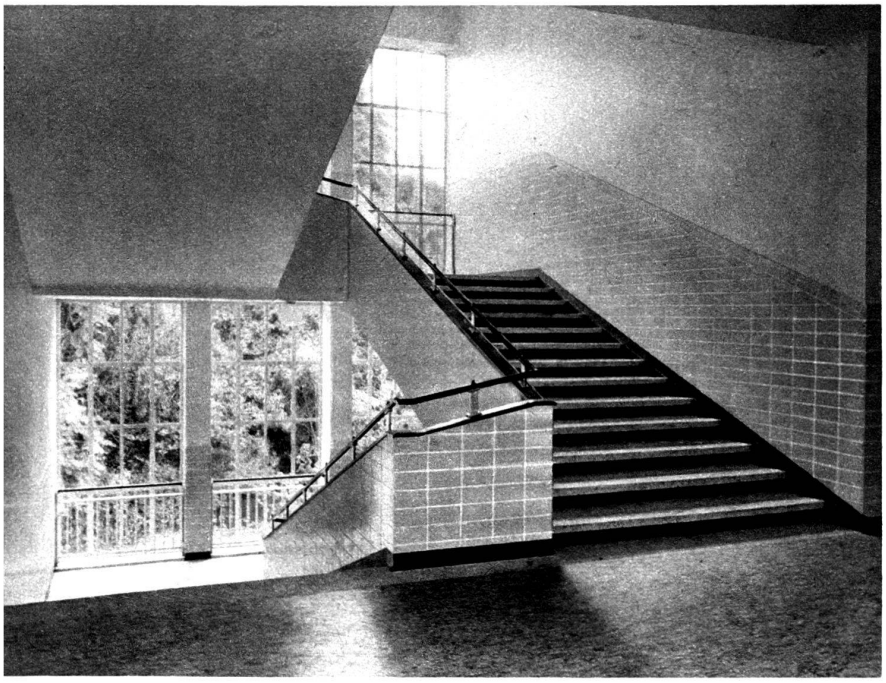

La cage d'escalier.

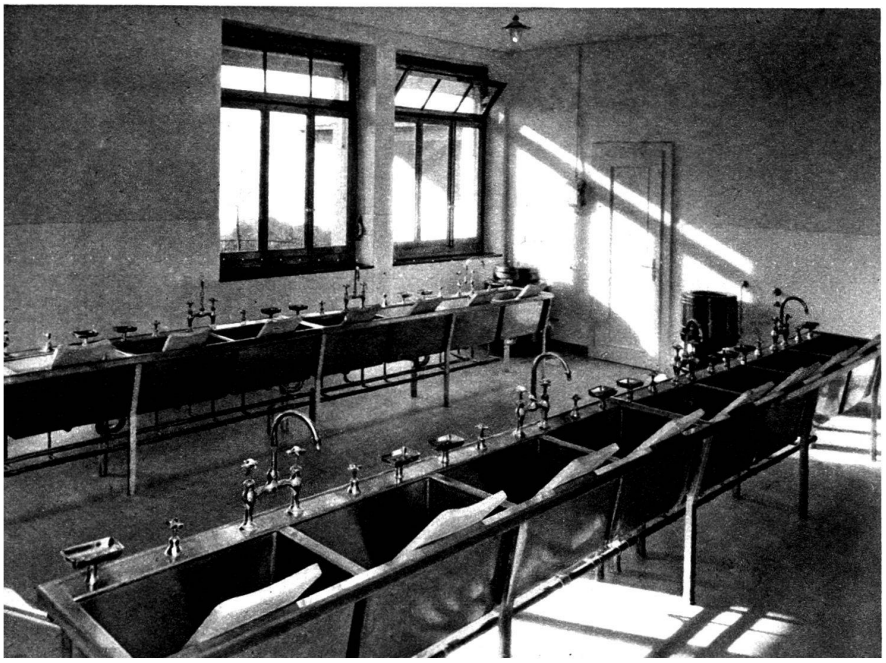

Une classe ménagère (buanderie).

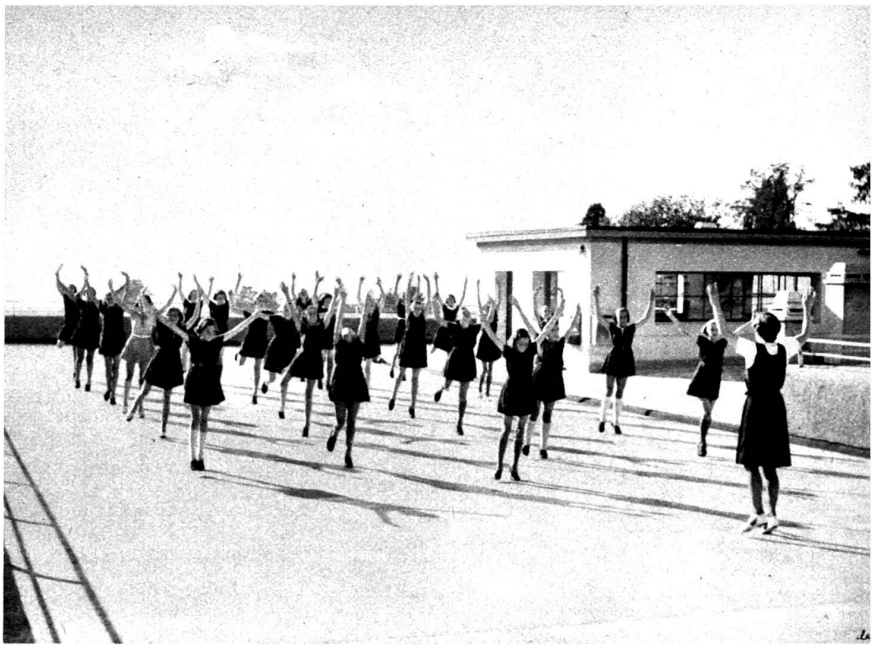

Utilisation de la toiture.

Une classe enfantine.

Une classe ménagère (cuisine).

La terrasse au-dessus du bâtiment est utilisée pour des récréations et des exercices en plein air. **Les classes sont chauffées par les planchers** système Dériaz et les autres locaux et vestibules par radiateurs et serpentins ; chauffage au coke. Les murs de face jusqu'au premier étage sont en béton coffré, face extérieure bouchardée ; dès le premier étage, les murs de face sont en briques de ciment à l'extérieur et en briques de terre cuite à l'intérieur. Poutraisons en ciment armé avec coffrages isolants. Le revêtement des sols en linoléum pour les étages et en carrelages pour le rez-de-chaussée ; escaliers en granit du Tessin. Les murs des vestibules et cage d'escaliers ont un soubassement en faïence majolique ; les parois des toilettes sont en briques émaillées.

Les vastes baies des salles de classe sont pourvues de vitrages en trois parties, à guillotine, manœuvre à pression d'huile, dispositif qui permet de créer instantanément la classe en plein air. De grands stores extérieurs protègent contre les rayons du soleil. Le service d'eau chaude pour les douches et les classes ménagères est assuré par des boilers électriques.

Ensuite de concours, la décoration des salles d'école a été exécutée par MM. R. Hartmann pour le premier étage, Zaugg pour le deuxième étage et Pache et Mennet pour le troisième étage. Un panneau en mosaïque de M. Martin-Rigoni décore le vestibule d'entrée et la statue « Le Joueur d'Harmonica », de Pettinerolli, agrémente la fontaine du préau.

Le préau, planté d'arbres, est décoré en outre d'une pièce d'eau et de massifs floraux, qui apprendront aussi aux élèves à aimer et à respecter les plantations de nos promenades et de nos parcs publics.

L'architecture des façades, traitée avec sobriété, est caractérisée par les grandes lignes et le jeu des pleins et des vides qui traduisent les distributions intérieures.

La dépense totale s'élève à environ 770,000 fr., y compris les travaux extérieurs, mobilier des classes, aménagement et installations de tous les autres locaux. Le prix du mètre cube sera d'environ 41 fr. pour le bâtiment scolaire et de 24 fr. 50 pour la halle de gymnastique.

Cette brève description ainsi que les plans et photos ont été très obligeamment mis à notre disposition par M. Hämmerli, architecte de la ville de Lausanne.

(La Réd.)

Notes de la rédaction

Le superbe bâtiment scolaire que M. Hämmerli, architecte de la ville de Lausanne, a édifié — exceptionnellement, car n'oublions pas les architectes privés ! — pour la jeunesse de ce quartier pose une fois de plus un problème qui préoccupe depuis fort longtemps nos urbanistes.

Ce qui va suivre ne doit nullement être considéré comme une critique de l'œuvre que nous publions ici,

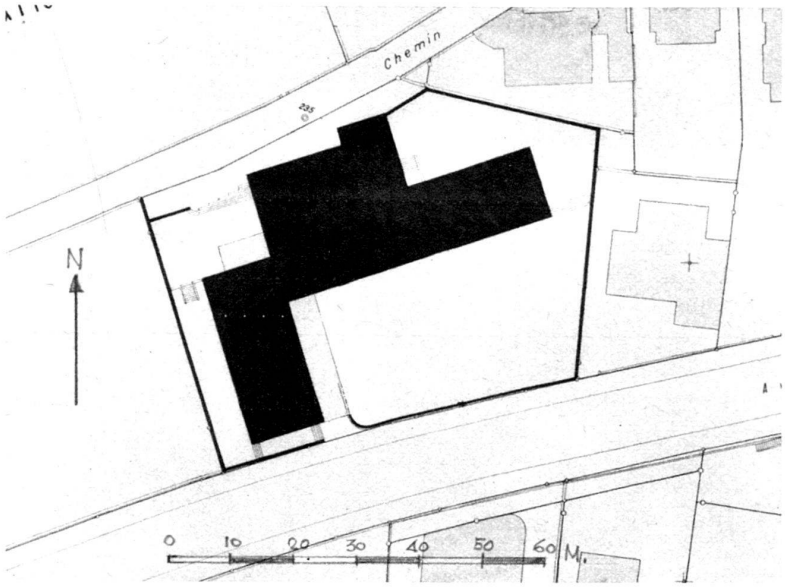

Plan de situation
de l'Ecole des Croix-Rouges, à Lausanne.

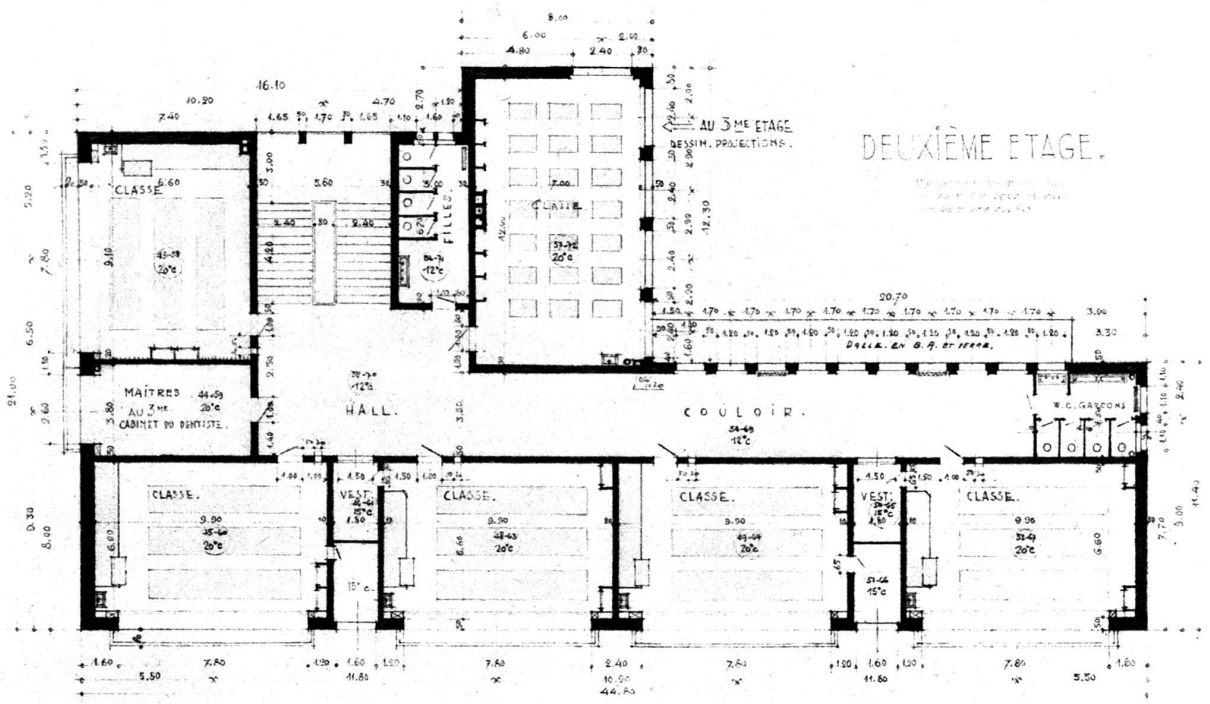

Plan des étages.

car celle-ci est certainement, aujourd'hui, la meilleure réalisation que nous puissions montrer en Suisse romande. Il s'agit bien plutôt d'une constatation qui touche toutes les villes de notre Romandie.

●

Il y a une trentaine d'années, les pédagogues étrangers venaient chez nous étudier nos méthodes d'enseignement et visiter nos écoles publiques dont la réputation était continentale. Aujourd'hui, c'est nous qui sommes obligés de nous déplacer ! Nous ne sommes plus à l'avant-garde.

Sans toucher ici la question pédagogique, qui n'est pas de notre compétence, nous devons reconnaître que l'école est, dans le plan de nos villes, un incident dû au hasard des circonstances. Aucune conception générale, ni programme d'envergure, ni entente entre pédagogues et urbanistes n'ont jusqu'ici préparé le programme scolaire dans le cadre de l'agglomération urbaine. Que nous ayons les techniciens et les possibilités techniques, nul n'en doutera en voyant les illustrations de ces pages. Mais c'est le programme imposé au constructeur qui exige une revision.

Les différences de méthode dans l'enseignement, selon l'âge des élèves, sont telles qu'elles se reflètent inévitablement dans la conception des bâtiments scolaires. Les tout jeunes enfants (jusqu'à six ans), les enfants de sept à treize ans, les adolescents de quatorze à dix-sept ans, enfin les étudiants au-dessus de dix-huit ans ne peuvent trouver place dans le même édifice. **Il faut à chaque âge un milieu différent.** C'est là une simple vérité.

Cette différence s'accentue encore bien davantage lorsque le programme scolaire tiendra compte de l'éducation physique de notre jeunesse. Cette éducation se fait actuellement surtout en dehors de l'école, sans surveillance suffisante, à dosage exagéré ou insuffisant. **Il faut que cette éducation soit incorporée à l'enseignement scolaire.** C'est là une nécessité.

Examinons maintenant très sommairement le programme qui découlera de ces quelques exigences élémentaires. Ce programme, nous l'établissons pour la ville X ou Y, dans laquelle nous supposons une population de 100,000 habitants. Voici ce que nous demandons à l'édilité de cette agglomération :

a) Une école pour les tout jeunes enfants — école dite enfantine — par 3000 habitants. Elle sera construite de plain-pied, attenante à une place de jeux de 2000 à 3000 mètres carrés, avec barbotière, jeu de sable, etc. L'ensemble sera clôturé et sous la surveillance d'une nurse ou infirmière après les heures de classe. Des habi-

tations à l'école, le chemin des écoliers ne traversera aucune artère de circulation importante.

Total : trente-trois écoles à 3000 mètres carrés = 100,000 mètres carrés (soit un mètre carré par habitant).

b) Une école primaire par 5000 habitants, construite de préférence selon le système des pavillons mais accompagnée surtout d'une grande salle de gymnastique et d'une place de sport de 10,000 mètres carrés avec emplacement pour piste de course, engins fixes, jeu de football ou basketball, tennis, etc. La salle et les terrains seront utilisés de jour par les écoliers et le soir par les adultes habitant les quartiers environnants.

Total : vingt écoles primaires à 10,000 mètres carrés = 200,000 mètres carrés (soit deux mètres carrés par habitant).

c) Les écoles secondaires, techniques ou commerciales et les hautes écoles présentent un cas particulier. Elles peuvent se contenter de quelques salles de gymnastique à proximité directe, à condition d'être liées administrativement aux stades municipaux, car la culture physique et l'athlétisme doivent être inscrits au programme de chaque étudiant.

Trois stades municipaux à 100,000 mètres carrés = 300,000 mètres carrés ou un stade de 300,000 mètres carrés (soit 3 mètres carrés par habitant).

Total général : 600,000 mètres carrés pour les emplacements scolaires d'une ville de 100,000 habitants.

●

Ce programme doit et peut être réalisé par des édiles éclairés ou par un groupe de citoyens suffisamment tenaces pour ne pas se laisser rebuter par les difficultés sans nombre qui se dressent toujours devant ceux qui voient un peu plus loin que le moment présent. Nos villes de la Suisse romande possèdent des pédagogues réputés qui attirent toute une jeunesse studieuse de l'étranger. Nos architectes et ingénieurs sont d'une compétence reconnue. Ce qui nous manque, c'est la foi et l'enthousiasme pour réaliser ce que d'autres moins qualifiés, mais plus décidés, exécuteront et exécutent déjà.

Hl.

VIEILLES MAISONS ET LOGEMENTS NEUFS

Au moment où le problème de la haute ville se pose définitivement à nos édiles, il semble utile de montrer que les partisans du projet officiel qui subit actuellement des attaques parfois fort peu objectives savent reconnaître la valeur de certaine restauration.

Le maintien de certains taudis ou celui de bâtiments ayant une valeur encore évidente représentent actuellement la divergence la plus marquée entre les partisans du projet et ceux qui le combattent.

Les confrères qui ont mis à disposition les documents ci-après voudront bien nous excuser de placer leurs travaux sous le signe de la polémique. Ils sont entièrement hors de cause et ce qui précède représente simplement l'opinion du rédacteur.

●

Qu'il nous soit permis toutefois, avant de donner les notices qu'ils nous ont obligeamment communiquées, de faire quelques critiques personnelles sur la restauration de ces deux bâtiments remarquables.

Pour les deux immeubles, rue de l'Hôtel-de-Ville 16 et rue du Soleil-Levant 6, les architectes ont procédé avec tout le respect dû à l'architecture, au site et aux traditions des lieux. Pour l'**Hôtel-de-Ville 16,** les architectes se sont permis certaines audaces qui leur ont parfaitement réussi parce qu'ils sont restés dans l'esprit du problème ; la solution de l'entrée montre que le formalisme n'a pas bridé la conception architecturale. Pourquoi faut-il, hélas ! que les lucarnes défigurent la toiture ? Nous soupçonnons là un propriétaire exigeant auquel la Commission d'urbanisme aurait dû barrer la route.

Rue du Soleil-Levant 6, l'architecte a, semble-t-il, outrepassé le respect dû aux anciens. Peut-être trouverait-on dans un coin perdu de France un ferronnier qui s'obstine à suivre les exemples de ses prédécesseurs du XVIIIme siècle en s'interdisant de toucher à toute ferrure moderne. A Genève, cette tradition est bel et bien morte, et si habile que soit un serrurier, il ne ressuscitera pas, dans ses œuvres, l'esprit d'autrefois. Parlons notre langage et réalisons, avec toute la discrétion due aux pierres du XVIIIme siècle, de la belle ferronnerie du XXme siècle. Nos successeurs ne nous désapprouveront pas. Preuve en soit le respect que nous inspire aujourd'hui l'œuvre de ceux qui construisirent le portique Renaissance de notre cathédrale gothique.

Mais chacun comprendra que ce sont là critiques de détail pour caractériser l'esprit de nos architectes sans enlever en rien de leurs qualités propres.

La rédaction.